

## Arrêté du 1er octobre 2007 relatif au comité technique des infections nosocomiales et des infections liées aux soins

01/10/2007

Voir également l'[arrêté du 6 octobre 2008](#) relatif aux commissions spécialisées composant le Haut Conseil de la santé publique, art. 8 :

L'arrêté du 1er octobre 2007 relatif au comité technique des infections nosocomiales et des infections liées aux soins et les arrêtés du 1er octobre 2007 et du 5 novembre 2007 portant nomination au comité technique des infections nosocomiales et des infections liées aux soins sont abrogés à la date de nomination des membres de la commission spécialisée « sécurité des patients : infections nosocomiales et autres événements indésirables liés aux soins et aux pratiques ».